

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDCT 168 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 pour l'aménagement du local associatif situé dans le secteur Michelet Alphonse Karr (19e).

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté par le Conseil de Paris le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération en date du 04 novembre 2014 par lequel Mme la Maire propose l'attribution d'une subvention à l'association Espace 19 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement de Paris en date du 03 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Espace 19 (246 / 2014_07455) pour l'aménagement du local associatif situé secteur Michelet Alphonse Karr. Madame La Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 2 : La dépense pour un montant de 3 000 € sur le chapitre 20 rubrique 020 nature 2042 ligne 15002 « Provision pour une subvention d'investissement aux personnes de droit privé » du budget d'investissement 2014 et suivants de la Ville de Paris.